

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

Présents : PARISCOAT, LE BLOAS, DELET, PRIGENT, COATRIEUX, PRIGENT-CADIOU, JACOB, JOURAND, THORAVAL, CHERITEL, COSSIN, HERVE, MONFORT.

Absents : POULLAIN, DANIEL

Procuration (1) : Mme DANIEL à Mr PARISCOAT

Secrétaire de séance : Mme JACOB Sabrina

INFORMATIONS SUR LE PARC EOLIEN DE PENQUER

Julien Chouan, chef de projet et Marianne Loréal, responsable du développement ouest du groupe Elicio, présentent au conseil municipal le projet de renouvellement du parc éolien de Penquer,

Ce parc, construit en 2009, a été mis en service en 2010. Il est composé de huit éoliennes de 121 m de hauteur, dont 2 sur la commune de Tréglamus. La question de la motivation du renouvellement de ces éoliennes a été posée, ce matériel étant censé durer. Les porteurs du projet expliquent que le contrat d'achat (de l'électricité par EDF) va expirer en 2025. En outre, les nouvelles machines sont plus performantes et auront un impact moindre sur l'environnement. Il est cependant possible de continuer à exploiter le parc dans l'état actuel. Le groupe Elicio a commencé à prendre contact avec les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles concernés. Pour le moment, le conseil n'a pas de décision à prendre sur le renouvellement du parc. Après un audit technique et financier, la configuration la plus adaptée sera de nouveau présentée au conseil, probablement en 2022.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN AGENT

Mr le Maire informe qu'il s'avère nécessaire d'augmenter la DHS de l'adjoint technique (DHS 26 H) intervenant à la cantine scolaire. La commission du personnel a validé une augmentation de 2 heures 30 portant la DHS de cet agent à 28H30.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise le maire à supprimer le poste d'Adjoint technique avec une DHS 26 H et à créer le poste d'Adjoint technique avec une DHS 28 H 30 à compter du 1^{er} octobre 2021

DESAFFECTATION DE PARCELLES DE TERRE AU LIEU-DIT « KERLOC » EN TREGLAMUS

Mr le Maire rappelle que la commune avait préfinancé l'achat de terres en 2009 pour constituer une réserve foncière, au prix de 38 096.56 € auprès de la SAFER Bretagne dans le cadre d'un projet de mise en place d'un périmètre de protection autour du captage d'eau de « Kerloc ».

Ces terrains ont fait l'objet d'une mise à disposition à l'agglomération -GPA- dans le cadre du transfert de compétences eau et assainissement en date du 01/01/2019.

L'ARS ayant demandé la fermeture de ce captage, la commune souhaite remettre en vente cette réserve foncière, étant donné que les parcelles ne sont plus affectées à la compétence eau de l'Agglomération.

En conséquence, la commune doit procéder à une désaffectation des parcelles.

A cet effet, un avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens à l'agglomération doit être pris.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la désaffectation des parcelles de terre cadastrées comme suit :
Sur la commune de MOUSTERU : section ZB n° 012
Sur la commune de TREGLAMUS : section D – n°s 1084-1147-1136-1144-1146-1149-1166-1167-1085-1086
d'une contenance totale de **8 Ha30a50**
- Autorise le Maire à signer l'avenant correspondant avec l'Agglomération.

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERES (CLECT)**

Mr le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées en date du 08 juillet 2021. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Il est rappelé que la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. Le CM approuve le rapport.

LOTISSEMENT COMMUNAL DE PARC MIN GUEN. FIXATION DU PRIX DE VENTE

Mr le Maire informe que le permis d'aménager du futur lotissement communal de Parc Min Guen a été accordé en date du 09 Août 2021 (8 lots à usage d'habitation).

Les élus souhaitent que le prix de vente du lotissement soit fixé dès à présent afin de permettre aux futurs acquéreurs de réserver un lot et d'engager leur procédure d'acquisition.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- fixe le prix définitif de vente à **35 € TTC le m2**
- donne délégation au Maire pour signer les futurs actes et toutes pièces relatives à cette demande.

BUDGET LOTISSEMENT DE PARC MIN GUEN. **PRET DE 51 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DES COTES D'ARMOR**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée du projet de création d'un nouveau lotissement communal et rappelle l'inscription d'un emprunt au budget « Lotissement de Parc Min Guen » d'un montant de 51 000 € pour l'acquisition du terrain et le paiement des honoraires des bureaux d'étude.

Mr le Maire présente les différentes propositions reçues.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (Mr le Maire n'a pas pris part au vote) :

- décide d'emprunter 51 000 € auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES COTES-D'ARMOR, dans les conditions suivantes :

Montant : 51 000 €

- Taux fixe : 0.21 %
 - Durée : 10 ans
 - Périodicité : trimestrielle
 - Échéances capital constant
 - Frais et commissions : 0,15% du montant du financement
 - Possibilité de déblocage partiel à condition de débloquenter 10 % de la somme à la signature du contrat.
- L'annuité en capital est calculée sur le montant initial dès le 1er déblocage, les intérêts sont, eux, calculés sur les sommes débloquées, étant entendu que les intérêts ne courront qu'à partir du jour du déblocage des fonds.

CHOIX DU NOM DE L'ECOLE

Mme Prigent-Cadiou, adjointe aux affaires scolaires, présente les propositions émises, suite à la consultation mise en place pour trouver un nom au groupe scolaire, dont les travaux sont maintenant achevés.

Après le dépouillement des urnes, un nom est ressorti :

➤ **Aristide et Célestine Guévellou.**

C'est également le nom que proposent l'équipe enseignante et les écoliers de la classe de Mr Morice, enseignant en classe de CM, qui ont effectué un précieux travail de recherches. Les élèves ainsi que leur enseignant sont présents à cette séance pour expliquer aux élus leur travail.

Jusqu'aux travaux de rénovation de l'école, il existait dans le hall des classes, une plaque commémorative installée en l'honneur d'Aristide Guévellou, instituteur, mort au champ d'honneur le 1^{er} novembre 1914.

En 1914, l'école des garçons de Tréglamus est dirigée par Aristide Guévellou. Son épouse, Célestine est directrice de l'école des filles. En août 1914, lorsque la 1^{ère} guerre mondiale éclate Aristide Guévellou est mobilisé. Son épouse reprend alors la direction de l'école des garçons en assurant toujours celle des filles. Son époux est tué le 1^{er} novembre 1914 à Langemark en Belgique, à l'âge de 41 ans. La plaque commémorative va alors être apposée dans la classe des grands, probablement vers 1915, comme cela se faisait à l'époque. Il est à noter que depuis 1915, toutes les générations d'élèves de l'école ont vu cette plaque.

Célestine Guévellou va continuer de diriger les 2 écoles jusqu'en 1928.

Leurs noms sont proposés pour plusieurs raisons. Ce couple a été très engagé pour l'école : Aristide s'est engagé au service de la France, et son épouse va poursuivre son travail pendant de nombreuses années.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal :

- Choisit le nom suivant : « **Ecole Aristide et Célestine Guévellou** »

CHEMIN DE RANDONNEE DE « KERMOUCHARD ». CHOIX DE L'ENTREPRISE

Présentation au conseil municipal des devis reçus pour la réfection du chemin de grande randonnée de « Kermouchard ».

Le CM, à l'unanimité des membres présents valide le devis de l'entreprise SARL JEGOU pour un montant de 29 935.00 € HT soit 35 922.00 € TTC et autorise le maire à le signer

Cette dépense sera réglée sur l'opération 233 Article 2315.

Le Maire précise qu'un devis complémentaire pourra être sollicité en fonction de l'évolution du chantier notamment concernant la sécurité

REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE. AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE. ACHAT DE JEUX

Mme PRIGENT-CADIOU Sophie, adjointe aux affaires scolaires, présente les devis reçus pour l'acquisition de jeux pour l'aménagement de la cour de l'école dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire. Le projet porte sur la mise en place de jeux de sol thermocollés et la réalisation d'un circuit de billes en caoutchouc coulé.

Le CM, à l'unanimité des membres présents :

- valide le devis de l'entreprise EURL EDEN COM (49360 MAULEVRIER) pour un montant de 4 257.35€ HT soit 5 108.82 € TTC et autorise le maire à le signer

Cette dépense sera réglée sur l'opération 207 Réhabilitation groupe scolaire – article 2188.

PARTENARIAT MISSION LOCALE OUEST COTES D'ARMOR-COMMUNE. DESIGNATION D'UN VEILLEUR MUNICIPAL

Mr le Maire donne lecture du courrier de la Mission Locale Ouest Côtes d'Armor qui souhaite mettre en place un « veilleur municipal ».

Ce représentant sera le correspondant de la mission locale et aura pour mission d'identifier, relayer des situations de jeunes de 16 à 29 ans qui nécessiteraient un accompagnement en matière d'orientation scolaire, de recherche d'emploi, de formation qualifiante, d'aides à la mobilité....

Le CM désigne Mme PRIGENT-CADIOU « veilleur municipal »